

Ville d'Annemasse
Direction Générale
MP/VB/216834

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2008**

L'an deux mil huit, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :

Madame Kheira FIL
Madame Claire THIRY
Monsieur Patrick FOING
Monsieur Gilles RIGAUD

Mandataires :

Madame Louiza LOUNIS
Madame Annie DERÔME
Madame Corine VERDONNET
Monsieur Eric PEUGNIEZ

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Monsieur Karim RBEH

ORDRE DU JOUR

Décisions :

- * Actualisation des tarifs :
 - des activités sportives d'été au 1er juillet 2008
 - des activités sportives au 1er septembre 2008

- * Avenant n°1 aux baux des locaux situés 8, 10 rue du Petit Malbrande et 3, 5 rue du Levant – substitution du nom Annemasse Les Voirons Agglomération à celui de la 2C2A et revalorisation des indices de révision des loyers

- * Rétrocession de deux concessions cinquantenaires au cimetière 3 – Montant total : 979,80 €

Marchés par procédure adaptée :

- * Centre Culturel Château-Rouge : travaux de réduction des perturbations électromagnétiques – attribution du lot n°1 « Electricité » à l'entreprise ETDE (74) – Montant : 125.580 €TTC

- * Complexe Martin Luther King : contrat de maintenance du groupe froid confié à la société TRANE (69) – Montant annuel : 2.288,41 €TTC – Durée : 5 ans

- * Groupe Scolaire Jean Mermoz : location de bâtiment préfabriqué auprès de la Société ALGECO (69) – Montant des prestations (études, transport, installation et désinstallation) : 96.418,49 €TTC – Montant location : 3.626,27 €TTC / mois

- * Groupe Scolaire Saint-Exupéry – attribution des lots suivants :
 - Lot n°1 « Mobilier » : Société DYNAMIC BUREAU (74) – Montant estimatif : 182.481,95 €TTC – Période : 2 ans avec seuils minimum (85.000 €HT) et maximum (155.000 €HT) – Rabais : entre 5% et 30% suivant les fournisseurs
 - Lot n°2 « Divers matériel de cuisine » : Société CUNY PROFESSIONNEL (01) – Montant estimatif : 26.814,32 €TTC – Période 1 an avec seuils minimum (10.000 €HT) et maximum (40.000 €HT)

- * Impression du Journal d'Informations Municipales (JIM) – avenant n°1 relatif à la prolongation de la durée du marché confié à l'Imprimerie des Deux-Ponts (jusqu'au 15 janvier 2009)

- * Euro Foot 2008 : installation et mise à disposition d'un écran géant confiées à DIRECT PROD (78) – Montant global : 29.500 €HT

RESSOURCES HUMAINES

- 1 | Renouvellement du contrat de travail de l'agent en charge de l'antenne Agenda 21

URBANISME ET TRAVAUX

- 2 | Acquisition de terrains de voirie avenue Maréchal Leclerc
- 3 | Autorisation d'ester en justice dans le cadre d'un recours contre un permis de construire route des Vallées
- 4 | Restructuration du Centre Nautique – sollicitation d'une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

FINANCES

- 5 | Compte Administratif 2007
- Budget Principal
- Budgets Annexes : Parking Libération, Zone Industrielle des Grands Bois, Aéroport
- 6 | Compte de Gestion 2007
- Budget Principal
- Budgets Annexes : Parking Libération, Zone Industrielle des Grands Bois, Aéroport
- 7 | Affectation du résultat 2007
- Budget Principal
- Budget Annexe Parking Libération
- 8 | Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de DEXIA CLF Banque
- 9 | CASINO – abattement supplémentaire pour la manifestation artistique « Festival Dansez ! » (Saison 2006-2007)
- 10 | Convention financière avec la SA MONT-BLANC pour la construction de 20 logements PLUS et 10 logements PLAI – programme « Les Lémanites »

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

- 11 | Versement d'une subvention à l'Office Municipal des Sports
- 12 | Versement de la prime d'accession au niveau supérieur à Annemasse Volley 74
- 13 | Versement d'une subvention exceptionnelle à Annemasse Basket Club
- 14 | Versement de la subvention « Grand Prix de la Ville d'Annemasse » à Annemasse Ski Compétition

- 15 | Versement d'une subvention au Club Aéronautique d'Annemasse
- 16 | Versement d'une subvention à l'association « Ailes Sans Frontière »
- 17 | Versement d'une subvention à Annemasse Hand-Ball et à la MJC Sud signataires de la convention « Atout-Jeunes »
- 18 | Approbation d'un avenant relatif à l'organisation du « Passeport-Vacances » pour l'été 2008

AFFAIRES SOCIALES

- 19 | Subventions aux associations du secteur social

VIE PUBLIQUE

- 20 | Organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2008 – convention de partenariat avec les Villes d'Ambilly et de Vétraz-Monthoux

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * Actualisation des tarifs :
 - des activités sportives d'été au 1er juillet 2008
 - des activités sportives au 1er septembre 2008
- * Avenant n°1 aux baux des locaux situés 8, 10 rue du Petit Malbrande et 3, 5 rue du Levant – substitution du nom Annemasse Les Voirons Agglomération à celui de la 2C2A et revalorisation des indices de révision des loyers
- * Rétrocession de deux concessions cinquantenaires au cimetière 3 – Montant total : 979,80 €

Marchés par procédure adaptée :

- * Centre Culturel Château-Rouge : travaux de réduction des perturbations électromagnétiques – attribution du lot n°1 « Electricité » à l'entreprise ETDE (74) – Montant : 125.580 €TTC
- * Complexe Martin Luther King : contrat de maintenance du groupe froid confié à la société TRANE (69) – Montant annuel : 2.288,41 €TTC – Durée : 5 ans

- * Groupe Scolaire Jean Mermoz : location de bâtiment préfabriqué auprès de la Société ALGECO (69) – Montant des prestations (études, transport, installation et désinstallation) : 96.418,49 €TTC – Montant location : 3.626,27 €TTC / mois

- * Groupe Scolaire Saint-Exupéry – attribution des lots suivants :
 - Lot n°1 « Mobilier » : Société DYNAMIC BUREAU (74) – Montant estimatif : 182.481,95 €TTC – Période : 2 ans avec seuils minimum (85.000 €HT) et maximum (155.000 €HT) – Rabais : entre 5% et 30% suivant les fournisseurs
 - Lot n°2 « Divers matériel de cuisine » : Société CUNY PROFESSIONNEL (01) – Montant estimatif : 26.814,32 €TTC – Période 1 an avec seuils minimum (10.000 €HT) et maximum (40.000 €HT)

- * Impression du Journal d'Informations Municipales (JIM) – avenant n°1 relatif à la prolongation de la durée du marché confié à l'Imprimerie des Deux-Ponts (jusqu'au 15 janvier 2009)

- * Euro Foot 2008 : installation et mise à disposition d'un écran géant confiées à DIRECT PROD (78) – Montant global : 29.500 €HT

Communications :

*** Informations de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire : « Juste un mot pour vous dire que l'Euro Foot fonctionne bien, c'est un succès. Ce n'est certes pas un succès sportif pour la France, mais sur la place de l'Hôtel de Ville c'est une fête familiale importante et tout se passe dans une bonne ambiance. Tous les matches à venir seront retransmis : Allemagne / Portugal dès ce soir d'ailleurs, mais aussi tous les ¼ de finale, ½ finale et finale ; et puis, très simplement, je voudrais dire à Monsieur Vigny que je n'ai pas fait exprès de mettre une réunion du conseil ce soir malgré un match remarquable Allemagne / Portugal et cela lui évitera, peut-être, de faire un communiqué de presse, qui là aussi, très cordialement -vous me le permettez puisque nous sommes dans le domaine du foot- mériterait un carton jaune ! Mais très gentil, un petit carton jaune au départ. Voilà, donc nous n'aurons pas de carton rouge, je vous remercie.

Je vous invite tous, à l'issue de ce conseil, à se retrouver, si nous avons fini à temps, mais je suis sûr que l'opposition va nous aider à terminer avant 20h45, j'en suis certain !

Plus sérieusement, je voudrais préciser que le coût de cette retransmission est pris sur la somme qui est versée chaque année, jusqu'à présent, par la Ville à l'Office du Tourisme et au réseau touristique sur les fonds du Casino prévus pour le tourisme, donc ce n'est pas une dépense nouvelle, c'est en accord avec l'Office du Tourisme que nous utilisons une partie de cette somme pour ces retransmissions et bien entendu, la somme que nous leur verserons sera diminuée d'autant. Je crois qu'ils ont compris, et je les en remercie, qu'il y avait là la capacité de faire vivre et d'animer la ville.

Puisque l'on parle d'animation, j'espère que le 21 juin le ciel sera vraiment à l'été puisqu'Annemasse est en fête toute la journée avec la fête du commerce et la fête de la musique (qui commencera aussi -vous en avez le programme- dans la journée), et ce sera également les 50 ans du Rugby Club d'Annemasse. Je crois que l'on peut dire qu'Annemasse bouge et que l'on ne peut pas se plaindre qu'il n'y ait pas d'animations dans cette ville. J'ajouterais que cela sera vrai tout

l'été puisque Musical'Eté, c'est tous les vendredi (Théâtre de Verdure organisé par le Comité des Fêtes au Parc de la Fantasia) et samedi (« jazz en ville » à 18h place Jean-Jacques Rousseau). Tout ceci est placé sous le signe de la gratuité, de la convivialité, et pour tout public.

Enfin, permettez-moi -ce n'est pas souvent, mais je le fais bien volontiers- de rendre hommage à la police :

Cette nuit, peut-être que certains l'ont su, il y a eu un incident qui aurait pu être grave. Deux forcenés, sans doute alcoolisés, voulaient faire sauter un immeuble près de l'Eglise Saint-Joseph et en présence du Commissaire et du Procureur, j'ai pu assister aux côtés de la population (l'immeuble avait été évacué), à l'intervention du GIPN et de la Police Nationale locale, qui s'est terminée de la meilleure manière qui soit, c'est-à-dire par une arrestation. Cela a duré un certain temps et c'était une opération assez impressionnante ; je dois dire que la qualité de l'intervention de la police et sa maîtrise étaient tout-à-fait exceptionnelles et pour en avoir été le témoin, je tenais à le dire ce soir à ce conseil. »

*** Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2008**

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

*** Dates des prochaines séances du Conseil Municipal : 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre 2008 et 22 janvier 2009 (planning distribué)**

N.B : la séance du mois de septembre a depuis été reportée au jeudi 25 septembre.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

RESSOURCES HUMAINES

1 | Renouvellement du contrat de travail de l'agent en charge de l'antenne Agenda 21

Rapporteur : Madame Cuny

Le programme Agenda 21 de la Ville d'ANNEMASSE comprend 133 actions dont le panel et la diversité peuvent être résumés comme suit :

- Une dizaine d'actions sous l'égide de la Direction Générale des Services (dont la mise en oeuvre de la démarche participative, du plan déplacement entreprise, etc.) ;
- Une soixantaine d'actions relevant des domaines techniques (dont la recherche d'économies d'énergie, la prise en compte de la démarche HQE, etc.) ;
- Une demi-douzaine d'actions sous la conduite du Secteur Scolaire, Jeunesse et Sport (dont la mise en place de lignes pédibus, etc.) ;
- Une douzaine d'actions relevant du champ social (dont « agir sur la politique du logement pour plus de mixité », etc.) ;
- Une dizaine d'actions sous la responsabilité du Secteur Economique de la Ville (dont « promouvoir la prise en compte de l'environnement auprès des acteurs socio-économiques », etc.) ;
- Une trentaine d'actions sous l'égide de la Communauté de Communes (2C2A) (dont l'organisation des collectes de déchets et encombrants, etc.).

Considérant la nécessité pour la Ville d'ANNEMASSE de mener à terme les objectifs fixés dans son Agenda 21,

Considérant que la Ville d'ANNEMASSE est actuellement dans la phase active de programmation de l'Agenda 21, phase consistant à accompagner sa mise en oeuvre dans tous les services municipaux,

Considérant que la Ville d'ANNEMASSE a embauché Madame BERNARD Karine en qualité de technicien en charge de l'antenne Agenda 21, à compter du 1er juillet 2007 pour une durée d'un an,

Considérant la qualité du travail fourni par Madame BERNARD Karine,

Considérant l'échéance du contrat de travail de l'intéressée,

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Vu la délibération du 31 mai 2007 portant autorisation de conclusion du contrat de Madame BERNARD Karine pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2007,

Vu le contrat de travail du 21 juin 2007 de Madame BERNARD Karine,

Dans le respect de la durée de trois ans au maximum, renouvelable une fois expressément,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Cuny,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de prolonger le contrat de travail de Madame BERNARD Karine pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2008, éventuellement reconductible par période d'une année dans la limite de trois ans renouvelable une fois, avec une rémunération sur la base du 2ème échelon – indice brut 430 du grade d'ingénieur territorial,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant portant renouvellement dudit contrat.

URBANISME ET TRAVAUX

2 | Acquisition de terrains de voirie avenue Maréchal Leclerc

Rapporteur : Monsieur Paethod

La SA d'HLM HALPADES est propriétaire des parcelles cadastrées section B sous les n°1999 et 2441 incluses pour partie dans l'emprise du chemin de la Colline et l'avenue Maréchal Leclerc, et de la parcelle cadastrée section B sous le n° 2438 qui se trouve au milieu de l'avenue Maréchal Leclerc.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux avenue Maréchal Leclerc d'une part, et du projet de rénovation urbaine sur le secteur nommé « Le pré aux moutons » d'autre part, la Ville s'est déclarée intéressée par l'acquisition de ces parcelles.

Compte tenu de l'affectation de ces terrains, la SA d'HLM HALPADES a accepté de les céder gratuitement à la Ville d'Annemasse hormis une emprise d'environ 90 m² à extraire des parcelles B 1999 et 2441 qui sera acquise selon l'avis de France Domaine moyennant le prix de 4050 € car incluse de fait dans la propriété mitoyenne cadastrée B 2432 au 14 rue de la Colline. La Ville rétrocédera ensuite cette emprise aux propriétaires moyennant le même montant.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Pirat : « Une question de compréhension : pourquoi vous dites « transiter par la propriété » ? »

Monsieur Boucher : « Oui, il faut expliquer quelque chose qui n'est pas vraiment explicable : les propriétaires de la maison occupent actuellement un terrain qui appartient à Halpades et Halpades a préféré passer par la commune pour pouvoir vendre ce terrain, et nous, cela nous mettait quelque part en position de force par rapport aux négociations notamment de la rétrocession de la rue de la Colline, pour faire passer l'accession des nouveaux immeubles du Pré des Moutons ; voilà, c'était très favorable et cela nous mettait en bonne position de négociation. Nous avons reçu d'ailleurs les propriétaires et cela s'est très bien passé. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Pachtod,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Pirat qui s'abstient,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles cadastrées section B sous les n° 1999, 2441 et 2438 d'une emprise totale de 206 m² ;

PRECISE que l'acquisition aura lieu à titre gratuit hormis une emprise d'environ 90 m² à extraire des parcelles B 1999 et 2441 car inclus de fait dans la propriété mitoyenne cadastrée B 2432 au 14 rue de la Colline qui sera acquise moyennant le prix de 4.050 € ;

PRECISE que les frais d'acte et de division parcellaire seront à la charge de la Commune d'Annemasse ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à conclusion de la cession.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts au Budget compte 2112 - 822.

3 | Autorisation d'ester en justice dans le cadre d'un recours contre un permis de construire route des Vallées

Rapporteur : Monsieur Boucher

Par arrêté n° 074.012.07.00067 en date du 05 septembre 2007, a été délivré un permis de construire au profit de la Société IMEX pour la construction d'un immeuble collectif d'habitation de 24 logements situé au 51 route des Vallées à Annemasse, sur la parcelle cadastrée section B sous le n°2728.

Le 23 février 2008, une requête était présentée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la Société d'Avocats CONRAD & PARISOT, représentant Monsieur Jean-Luc MANSEY, domicilié 49 route des Vallées à Annemasse, tendant à l'annulation dudit permis, et ce suite au rejet du recours gracieux déposé le 17 septembre 2007.

En effet, le requérant conteste la recevabilité et la validité du permis de construire délivré selon les règles du Plan d'Occupation des Sols en application à cette date, alors que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme était en cours. Il fonde l'irrecevabilité du dossier sur la non-conformité de l'affichage du permis sur les lieux, et sur l'absence d'information concernant l'insertion du projet dans le site dans le volet paysager du dossier d'instruction.

Les contradictions au règlement d'urbanisme porte, selon lui, sur le non-respect de l'isolation acoustique, l'exiguïté et l'insécurité de l'accès au programme depuis la route des Vallées, le non-respect de l'alignement des constructions, la proximité du projet avec sa maison et le non-respect de la servitude de vue sur la propriété voisine, la mauvaise insertion dans le site, le défaut de barre à neige sur la toiture côté voirie, les clôtures non réglementaires, les dimensions des accès et parkings, l'insuffisance d'espaces verts, etc.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice ;

CHARGE Maître AZEMA, Avocat à Annemasse, de défendre les intérêts de la Ville dans les instances à venir dans le cadre de la procédure engagée à l'encontre de l'arrêté de permis de construire n°074.012.07.00067 délivré à la Société IMEX le 05 septembre 2007 ;

ACCEPTE le principe de versement d'acomptes à Maître AZEMA -1, rue René Blanc 74100 Annemasse.

4 | Restructuration du Centre Nautique – sollicitation d'une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

Rapporteur : Monsieur Couty

Les collectivités du Genevois Haut-Savoyard se sont engagées dans une procédure régionale d'élaboration des contrats globaux de développement dès 1994. Dans le cadre de l'avenant n°1 au Contrat de Développement Rhône-Alpes (C.D.R.A.) du 1^{er} mars 2007, le Centre Nautique

d'Annemasse a fait l'objet d'une attention particulière au titre de la fiche action 5.31 : « conforter le maillage des services de proximité » à travers un de ses 4 objectifs prioritaires : « création ou amélioration d'équipements sportifs destinés à renforcer l'offre existante ».

Le Centre Nautique d'Annemasse, considéré comme un équipement majeur de la grande agglomération, a ainsi été inscrit au contrat de développement.

La Ville d'Annemasse souhaite mobiliser un premier volet du C.D.R.A. pour le lancement de la phase concours de maîtrise d'oeuvre de la restructuration du centre nautique. Les indemnités des différents candidats admis à concourir ayant été fixées à 48.000 €HT chacun, la Ville sollicite une subvention de 43.200 € correspondant à 30 % de la dépense générée par l'indemnisation des trois candidats qui seront admis à concourir.

Monsieur le Maire : « *Il s'agit d'avoir une aide pour que la procédure de lancement de concours soit faite.*

J'ajouterais qu'en ce qui concerne le Centre Nautique une première réflexion a déjà été présentée ici, et aujourd'hui, il y a un dialogue qui se fait avec Annemasse Agglo pour que l'on arrive au meilleur projet possible dans l'intérêt de l'ensemble de l'agglomération et dans le respect des finances des uns et des autres. Le dossier avance et nous devrions j'espère voir de nouvelles étapes très concrètes dans les semaines qui viennent. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'engagement du dossier de demande de subvention régionale,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention.

FINANCES

Monsieur Borrel demande s'il est autorisé à quitter la salle lors de la présentation du Compte Administratif 2007.

Monsieur le Maire : « Alors, nous avons regardé la loi et les codes, avec la Direction Générale des Services, et lors de la présentation et du débat, la présence du Maire est tout-à-fait admise et réglementaire ; ce n'est qu'au moment du vote que nous sortirons -nous serons deux à sortir car dans le cadre de la continuité, je suis comptable de ce que vous avez fait, Monsieur Borrel, en 2007, donc je sortirai avec vous et nous pouvons d'ailleurs tout de suite le préciser, je demanderai au conseil s'il accepte que la présidence, une fois que nous aurons quitté la salle, soit exercée par Monsieur Becquet, Premier Adjoint. »

- 5 | **Compte Administratif 2007**
- Budget Principal
- Budgets Annexes : Parking Libération, Zone Industrielle des Grands Bois, Aéroport

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur Becquet : « Alors, le jeune-homme qui vient de s'asseoir à mes côtés, je vous le présente, c'est Jean-Noël Bosson, notre très compétent Directeur des Services Financiers de la Ville, vers qui je n'hésiterais pas à me tourner s'il le faut.

Avec le Compte Administratif, le Maire, « l'ordonnateur » rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Avec ce bilan financier, le Maire et son équipe rendent compte de la réalisation des dépenses et des recettes de l'année précédente. Le Compte Administratif est donc une « photographie » des mouvements comptables de l'année 2007.

Deux documents étaient joints à votre convocation :

- la présentation synthétique -présentation simplifiée du document officiel ;*
- et le Compte Administratif 2007 sous chemise rose qui dans une première partie fait une présentation détaillée par nature des dépenses et des recettes, avec en plus, pour l'investissement, une présentation par opération ; et dans une deuxième partie du document, une ventilation des dépenses par fonction, qui indique dans le détail la destination de chaque dépense.*

La projection d'un diaporama accompagnera la présentation du Compte Administratif en indiquant les données les plus importantes.

*** Compte Administratif – Budget Principal**

Pour 2007, la balance s'établit comme suit :

En fonctionnement :

- les recettes se sont élevées à 46.122.590 €*
- les dépenses se sont élevées à 36.563.855 €*

Soit un excédent de 9.558.735 € qui représente notre épargne brute et qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (6.024.532 €) ; le solde étant repris en excédent de fonctionnement pour 2008. Tout à l'heure, cela fera l'objet d'une délibération pour l'affectation du résultat.

En investissement :

- les recettes se sont élevées à 18.079.904 €
 - les dépenses se sont élevées à 24.104.436 €
- Dépenses qui appellent un besoin de financement de 6.024.532 €.

Nous allons analyser les dépenses et les recettes réelles, c'est-à-dire les écritures qui ont donné lieu à décaissement ou à encaissement réels et liées directement à l'exercice 2007.

Soit une balance générale arrêtée à :

En fonctionnement :

- * recettes : 41.267.804 €
- * dépenses : 34.293.739 €

En investissement :

- * recettes : 9.569.437 €
- * dépenses : 17.712.150 €

FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 34.293.740 € sont en augmentation de 8,26%.

Une première remarque : cette augmentation s'explique d'abord par le reversement des recettes du stationnement à la Société SAGS, notre délégataire, ce qui représente 3,74% ; et précisons que c'est la première année que ce reversement intervient. Ce reversement est la contrepartie de la réalisation par SAGS de deux parkings souterrains qui reviendront à la ville dans 30 ans.

Deuxième remarque : le % d'augmentation restant est à rapprocher de l'indice des prix des dépenses communales (qui existe au même titre que l'indice des prix des ménages). Cet indice des prix des dépenses communales est de 3,4% au 3^{ème} trimestre 2007 ; on peut d'ailleurs penser que l'indice final de l'année 2007 devrait être supérieur compte tenu des fortes augmentations constatées au 4^{ème} trimestre 2007.

Ces deux remarques relativisent l'augmentation effective de nos dépenses réelles de fonctionnement qui se décomposent ainsi :

Le chapitre 011 « **Les charges à caractère général** » regroupe les comptes 60 à 63 et représente l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services : 7.711.000 €, soit une augmentation de 22,06%.

- **Compte 60 « Les charges à caractère général »** **3.193.240 €** + **5,32%**
(consommables, énergie, carburants, petits équipements)

- **Compte 61 « Services extérieurs »** **3.332.438 €** + **62,36%**
Augmentation très importante du fait du remboursement à SAGS des recettes de stationnement dans le cadre de la mise en place de la délégation de service public. Cet élément neutralisé, l'augmentation du compte 61 est de 4,5%.

- **Compte 62 « Autres services extérieurs »** **1.068.540 €** - **5,37%**

- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** **19.880.558 €** + **4,42%**
A noter que nous retrouverons en recettes 2,7 M€ de remboursement de frais de personnel, entre autres des foyers logement, des assistantes sociales par le Département, du personnel du CCAS, etc.

- **Ch.65 « Les autres charges de gestion courante »** **5.963.998 €** +**5,18%**
Parmi lesquelles on retrouve les subventions aux associations (+2,45%), dont :
 - * 1.914.000 € en subvention d'équilibre à la DSP Château-Rouge (qui est en fait de 1.469.000 € compte tenu du loyer annuel versé par Château-Rouge) ;
 - * 629.618 € en subventions aux clubs sportifs ;
 - * 870.282 € en subventions aux trois MJC et dans le cadre du dispositif « Atout Jeune » -vous voyez que le développement de la personne est bien au coeur de nos préoccupations ;
 - * 1.005.000 € en subvention au CCAS ;
 - * 454.832 € en participations versées à diverses collectivités locales (SIVRAA, SIAEB, Annemasse Agglo pour l'action touristique).

- **Compte 739 « Reversement impôts et taxes »** **31.330 €** -**9,75%**
Ce sont les impôts et taxes perçus que nous reversons et dans lesquels on retrouve le reversement au CCAS au titre d'un impôt sur les spectacles (18.333 €), au Casino au titre de l'abattement pour manifestations artistiques (12.997 €).

- **Chapitre 66 « Les charges financières »** **479.474 €** +**1,31%**
Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette dont l'augmentation s'explique par la hausse des taux d'intérêts.

- **Ch. 66112 « Les intérêts courus non échus (ICNE) »** - **27.116 €**
Ce chapitre retrace le rattachement des intérêts à l'exercice en précisant que seule la variation d'une année sur l'autre est comptabilisée.

- **Chapitre 67 « Les charges exceptionnelles »** **254.540 €** +**30,29%**
Dont 234.241 € de participation à la réalisation de logements sociaux (à noter que 95% de cette somme provient du Conseil Général, somme que nous reversons aux bailleurs sociaux).

Arrêtons-nous un peu sur la « planche à billets » -répartition des dépenses de fonctionnement par secteurs (cf page suivante). Elle vous donne l'image des différents thèmes portés, avec cohérence, par la Municipalité. Vous remarquez l'intérêt équivalent pour trois postes clés qui sont l'enseignement, la culture et sports et jeunesse, ainsi qu'un axe fort autour de l'action sociale.

Pour 100 € de dépenses réelles



Les écritures d'ordre au chapitre 67 retracent les ventes de matériels et de terrains intervenus dans l'année et que l'on retrouve en recettes, et au chapitre 68 la dotation aux amortissements pour 1.953.573 €, qui, par ailleurs, constitue une recette d'investissement et contribue à l'auto-financement.

Les pages suivantes de la présentation synthétique, de 6 à 11, vous présentent la ventilation par fonction des dépenses, en précisant leur destination. Comme vous l'avez constaté, cette ventilation porte sur neuf fonctions : services généraux, sécurité et salubrité publiques, enseignement, culture, sports et jeunesse, intervention sociale et santé, famille, logement, aménagements / services urbains et environnement, action économique.

Reportons-nous maintenant pages 12 et 13 de la présentation synthétique pour aborder les recettes de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

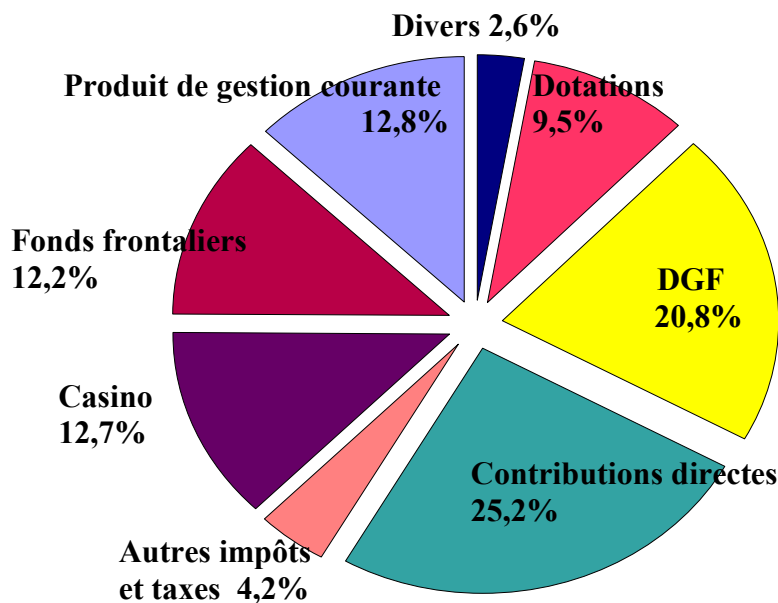
Les recettes réelles de fonctionnement sont de 41.267.805 €, en augmentation de + 3,07%.

- **Chapitre 70 « Les produits de gestion courante »** **5.263.337 €** **+5,75%**
On retrouve ici la délégation de service public du stationnement dont les recettes sont de 1.216.641 € -comme le remboursement des frais de personnel.
- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** **17.400.411 €** **+3,11%**
Dont :
 - * *les produits des jeux du Casino qui apparaissent en augmentation de +2,73% (5.250 M€ en 2007 contre 5,14 M€ en 2006), mais il faut noter un versement en régularisation qui est intervenu en 2007, car sans cela ce serait bien une baisse d'indice de 7% que l'on constaterait ;*
 - * *augmentation des produits des impôts directs de 4,40%, résultat de la variation des bases et des rôles supplémentaires établis par les services fiscaux et non pas des augmentations des taux de la ville ;*
 - * *augmentation également des droits de mutation de 4,20% -liés directement à l'activité immobilière.*
- **Ch. 74 « Dotations, subventions, participations »** **17.526.533 €** **+0,25%**
Une augmentation des dotations de l'Etat et principalement de la DSU (Dotation Solidarité Urbaine) contrebalancée par la diminution d'environ 5% des fonds frontaliers.
- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** **531.077 €** **+14,68%**
En forte augmentation, en particulier du fait des loyers des biens acquis par l'Établissement Public Foncier qui, je vous le rappelle, porte notre foncier sur lequel nous gardons les produits et les charges.
- **Chapitre 013 « Atténuation de charges »** **265.582 €** **+675,01%**
C'est ici que nous retrouvons le remboursement des salaires des ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) par la Société SAGS pour 192.949 €.
- **Chapitre 77 « Produits exceptionnels »** **272.489 €**
Essentiellement des ventes de terrains et de matériel.

Le diagramme circulaire (« camembert ») qui suit vous donne des précisions sur l'origine de nos recettes et leurs parts respectives ; on remarque :

- que le produit des impôts et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat représentent 50% environ des recettes de la ville ;
- qu'un quart des recettes soit l'équivalent du produit des impôts directs provient des fonds frontaliers et du Casino ;
- que les dotations englobent pour environ 10% les autres dotations de l'Etat -la DSU- et les participations du département, de la région et de la CAF ;
- le reste provenant de la gestion de notre propre patrimoine.

Répartition des recettes



Un commentaire sur les fonds frontaliers et les recettes du Casino : j'ai toujours entendu ici des remarques sur leur caractère incertain. Il ne me semble pas qu'elles paraissent être remises en cause fondamentalement à court terme, même si elles peuvent connaître des fluctuations non négligeables dont nous avons bien conscience, et c'est pour cela que l'essentiel des recettes du Casino et des fonds genevois est repris largement en investissement (par le biais de l'autofinancement).

Les écritures d'ordre :

Celles-ci sont liées à la vente des horodateurs et le résultat 2006 du fonctionnement reporté (4.702.851 €).

De la même manière que pour les dépenses, les pages 14 à 19 de la présentation synthétique ventilent par fonction les recettes de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

(Cf p.20 présentation synthétique)

Pour 2007, les dépenses réelles d'investissement, celles qui ont donné lieu à des mouvements budgétaires, s'élèvent à 17.712.151 € (pratiquement équivalent à 2006).

a. dépenses directes

Quant aux dépenses directes, elles sont de 11.334.165 €, sommes -je vous le rappelle- directement injectées dans l'économie, où l'on retrouve :

- **Ch.20 « Immobilisations incorporelles » 339.459 €**
(études, révision du POS, élaboration du PLU)
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 2.331.872 €**
(nos acquisitions foncières, matériel, outillage, véhicules et mobilier)
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 8.662.834 €**
Il s'agit des travaux en cours, dont :
 - * travaux de bâtiment : 5.987.104 € (Maison des Sports, Groupe Scolaire Saint Exupéry, etc.) ;
 - * travaux de voirie : 2.161.055 € (649.279 € pour l'entretien annuel, 662.271 € pour le péricentrique et 849.505 € pour divers travaux (284.000 € consécutifs aux fouilles place Libération, 282.000 € pour le parking Château-Rouge et 200.000 € pour le parking Hercos)).
 - * autres travaux : 514.675 € (on trouve ici, entre autres, les premières études et la maîtrise d'oeuvre des aménagements liés au Parking Montessuit -la rue Molière est, par exemple, en plein travaux- et le solde des travaux d'aménagement du secteur Léo Ferré.

b. dépenses indirectes

- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 6.266.411 €**
Dont :
 - * le remboursement de la dette en capital : 1.256.425 € ;
 - * le remboursement crédit long terme renouvelable (CLTR) – option emprunt : 1.177.831 € (qui représente d'une part 178.000 € de remboursement en capital de l'emprunt CLTR, et d'autre part, un remboursement anticipé du capital emprunté qui sera remobilisé en 2008 en fonction des besoins) ;
 - * le remboursement crédit long terme renouvelable (CLTR) – option ligne de trésorerie : 3.789.609 € (c'est la partie de l'emprunt qui est gérée comme une ligne de trésorerie et qui n'impacte pas sur le budget puisqu'elle figure en dépenses et en recettes).
- **Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » 94.071 €**
Ce chapitre correspond essentiellement au remboursement en capital des acquisitions effectuées pour notre compte à l'EPF (Etablissement Public Foncier).

c. dépenses d'ordre

- **Résultat d'investissement 2006 reporté : 6.240.351 €**
Nous reprenons ici le besoin de financement des investissements de l'année précédente qui est couvert par l'affectation du résultat que nous trouverons en recettes.
- **Chapitre 19 « Différence sur réalisation d'immobilisations » : 151.935 €**
Il s'agit de la moins-value sur cession de matériel -essentiellement des horodateurs.

2. Les recettes d'investissement

(Cf p.25 présentation synthétique)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9.569.437 €. On y retrouve :

a. recettes courantes

- **Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : 1.701.528 €**
Il s'agit des dotations correspondant au FCTVA (fonds de compensation TVA) et à la taxe d'urbanisme (TLE -Taxe Locale d'Equipement).
- **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 2.004.511 €**
Ce chapitre correspond aux subventions perçues par la ville -vous en avez la liste et l'origine page 25.

b. recettes financières

- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 5.790.627 €**
Elles sont essentiellement constituées d'un nouveau prêt pour 2 millions d'euros (en fait, le montant net emprunté n'est réellement que de 1 million puisqu'il faut soustraire 1 million de remboursement anticipé du CLTR (crédit long terme renouvelable) que nous avons vu en dépenses) et des écritures du CLTR correspondant à la ligne de trésorerie pour un montant total équivalent au montant que nous avons vu tout à l'heure en dépenses (3.611.778 + 177.831 = 3.789.609).
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 23.628 €**
A ce chapitre apparaît une diminution de la valeur des immobilisations en cours pour 23.628 €. Cette somme correspond essentiellement à la TVA récupérée sur des travaux à Château-Rouge.
- **Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : 49.127 €**
Cela correspond au remboursement de l'avance du budget annexe de l'aérodrome.

c. écritures d'ordre

L'affectation du résultat 2006 (6.240.351 €) couvre le besoin de financement (déficit) constaté en dépenses d'investissements.

A noter : les immobilisations corporelles qui correspondent à la valeur des terrains et matériels que nous avons vendu et que l'on sort de l'actif, ainsi que les amortissements des immobilisations pour 1.899.638 €.

L'affectation du résultat et des amortissements constitue l'autofinancement pour un montant de 8.174.000 € en 2007.

*

*

*

Voilà, nous avons parcouru le Compte Administratif du fonctionnement et des investissements de l'année 2007.

La balance d'investissement 2007 constate un besoin de financement de 6.024.532 € qui sera couvert par l'affectation du résultat (cf page 3 de la présentation synthétique).

Cette affectation du résultat se fera par une délibération qui va suivre les discussions.

L'autofinancement fort en 2007, équivalent à celui de 2006, nous a permis, avec un recours très modéré à l'emprunt pour 1 M€, d'assurer un volume d'investissements toujours important, notamment au niveau des travaux.

Notre nouvelle équipe qui s'inscrit dans la continuité, porte et assume ce présent compte administratif de Monsieur Robert Borrel.

Notre ambition est d'assurer le développement de la Ville et des services aux Annemassiens, notamment à travers la réalisation de projets ambitieux, comme Chablais-Gare, l'aménagement des places, la piscine, le boulevard urbain, etc., même si ce développement doit s'accompagner d'un recours à l'emprunt et à l'impôt, en tenant compte si nécessaire des variations possibles de nos différentes ressources avec toujours le même souci d'égalité sociale et d'accompagnement des plus démunis. »

Monsieur le Maire : *« Merci Monsieur Becquet. Voilà la présentation du document que vous avez reçu et pu parcourir en détail ; vous avez tous les éléments, non seulement la présentation synthétique, mais aussi tous les documents complets. Comme le disait Monsieur Becquet en introduction, il s'agit de la photographie des dépenses réalisées en 2007, il s'agit donc d'un compte-rendu de ces dépenses et recettes. »*

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Mermet : *« Merci Monsieur Becquet de cette présentation qui est très intéressante, surtout pour les nouveaux venus au Conseil Municipal. Les chiffres sont assez ardues et il faut une certaine habitude pour les comprendre, d'autant plus que les finances publiques sont une science tout-à-fait difficile -en tout cas d'après les souvenirs que j'en ai conservé de l'université (c'est une matière que nous n'aimions pas beaucoup).*

Je vais taquiner un petit peu Monsieur Borrel qui je l'espère ne m'en voudra pas, il sait l'estime que je lui tiens -j'espère que c'est réciproque... Je voulais simplement remarquer que dans le compte administratif, en section de fonctionnement, au titre des publications, il avait été voté des crédits à 82.944 € et qu'il a été dépensé 83.481,43 €, soit un excédent de 537,43 €. Alors, bien sûr, cela n'a pas beaucoup d'importance, mais je voulais profiter de la présentation de ce compte pour constater qu'effectivement les dépenses de publications sont importantes -82.000 € ce n'est pas rien- et je suppose que ces dépenses de publication concernent essentiellement le JIM. Le JIM, je ne vous en ferai pas le reproche -c'est un exercice général d'auto-satisfaction pour les Elus- parce que cela est

vrai que toutes les municipalités, qu'elles soient de droite ou de gauche, procèdent de la même manière. Cela étant, j'ai noté, mais ce n'est pas votre fait puisque cela existait déjà avant le JIM qui est paru avant les élections municipales, qu'il y avait dans ce document une expression de la majorité et une expression de l'opposition. Alors, je me permets simplement, Monsieur le Maire, puisque vous allez devoir, je pense, mettre très prochainement au Conseil Municipal l'adoption du règlement intérieur de ce conseil (je pense que cela fera partie du prochain ordre du jour), de vous rappeler les dispositions légales en pareille matière ; je ne doute pas que le Code Général des Collectivités Territoriales soit votre livre de chevet : l'article L.2121-27-1 dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur ». Ce texte ne prévoit donc pas qu'un espace soit réservé pour l'expression des conseillers appartenant à la majorité municipale. Je dois dire que mon opinion est corroborée par des décisions de jurisprudence et notamment par un arrêt, enfin un jugement -ce n'est pas un arrêt puisque c'est en première instance- du Tribunal Administratif de Rouen, dont vous prendrez connaissance je pense avec un certain intérêt, qui indique de manière très précise que « Les élus de l'opposition doivent bénéficier d'un espace réservé dans chaque numéro du bulletin et cet espace ne peut être ouvert aux élus de la majorité ». C'est un arrêt qui est récent puisqu'il est du 24 mars 2005. Je vous prie donc, Monsieur le Maire, de prendre note de notre désaccord -et je pense que mon avis est partagé par les membres de l'opposition- sur la présentation actuelle du Journal d'Informations Municipales et vous prie de bien vouloir, à l'avenir, ne pas réserver d'espace à l'expression de la majorité, d'autant plus que l'espace qui est réservé à l'expression de l'opposition est déjà fort limité ; et à défaut de quoi, bien entendu, nous serions amenés à solliciter l'avis de nos juridictions administratives. »

Monsieur le Maire : *« Monsieur Mermet, je vous remercie de ce cours de droit public et je crois que pendant ce mandat, je vais m'enrichir -intellectuellement bien évidemment- de vos conseils et de vos remarques et c'est tout-à-fait intéressant. Je prendrais le soin et vous me le permettrez puisque moi, je ne suis pas un professionnel, de vérifier l'ensemble de ces données (non pas ce que vous avez dit mais éventuellement d'autres textes) ; il suffit d'ouvrir d'autres bulletins municipaux, y compris de grandes villes de la Haute-Savoie -et nous sommes la seule dirigée par la gauche, mais je crois que nous avons la même démarche- pour voir que tout naturellement, il y a une tribune libre ouverte à l'ensemble des groupes du conseil municipal. Je veux donc vous dire très simplement que je prendrais tous les renseignements utiles, juridiques, pour pouvoir répondre à votre demande, et que bien évidemment, j'appliquerai la loi de la manière la plus stricte possible dans ce domaine. Cela étant, je vous remercie Monsieur Mermet d'avoir pu, grâce au Compte Administratif et à 537 €, nous apporter une information aussi importante. Merci. »*

Monsieur Becquet : *« Simplement, sur le coût des publications, il s'agit effectivement des JIM, mais aussi des SIM (supplément d'informations municipales) sur les différentes organisations, les plaquettes d'informations, les plaquettes scolaires, donc c'est quand même bien plus que le JIM. »*

Monsieur Benoist : *« J'ai deux observations à faire :*

- la première pour rejoindre les préoccupations de mon excellent collègue Louis Mermet, que je rejoins sur cette question du JIM, pour vous dire que c'est vraiment un petit problème politique et cela explique que pour la parution du prochain JIM, nous avons décidé, ensemble, de ne pas publier d'article ; nous avons fait un article expliquant les raisons pour lesquelles nous ne publions pas et la raison est très simple et Maître Mermet n'a pas suffisamment insisté -je pense : l'utilisation par la majorité d'un espace supplémentaire (déjà ce sont 18 pages dans lesquelles elle s'exprime) constitue une sorte d'abus de majorité et sur le plan politique, vous avez, en plus, à

chaque reprise, réservé la possibilité de voir nos articles avant leur parution et d'y répondre. Je crois qu'il y a là un véritable abus et nous sommes unanimes pour dire que cela ne peut plus continuer de jouer ;

- pour la présentation qui a été faite, ma seconde observation est que finalement, je constate que vous rejoignez les préoccupations qui ont déjà été exprimées dans cette enceinte. Aujourd'hui, nous observons qu'il y a au fil des ans un glissement constant de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et que la part qui est destinée à l'autofinancement et qui est représentée par les fonds frontaliers et par le Casino, fini par se restreindre. Alors, je rejoindrais l'espoir que les fonds frontaliers se maintiennent et l'espoir, bien évidemment, que les fonds provenant du casino se poursuivent, mais il n'empêche que nous avons ici une source de faiblesse et si nous enlevons ces fonds frontaliers et le produit du Casino, nous sommes bien dans une situation, dans un contexte d'augmentation constante des dépenses. Alors, j'ai presque envie de vous poser la question : quand pensez-vous qu'il faut arrêter ces progressions des dépenses ? C'est quand même une question embêtante parce que, à la fin, s'il n'y a plus ces fonds frontaliers -et ce n'est pas vrai de dire que nous sommes assurés de leur pérennité, je crois que c'est absolument faux... »

Monsieur le Maire : « Personne ne l'a dit ! »

Monsieur Benoist : « Je ne vais pas revenir sur ces questions-là mais nous savons tous que ce sont des questions d'une extrême complexité. Nous ne sommes pas du tout à l'abri aujourd'hui de la disparition des fonds frontaliers et nous nous retrouverons dans une situation où les impôts vont devoir tout d'un coup augmenter et c'est pour cela que je crois qu'il faut constamment maintenir un effort pour juguler les dépenses. Alors, je ne vais pas vous fâcher en vous disant que je vais voter contre le Compte Administratif parce que je pense que je ne peux que m'abstenir ; je ne vais pas mettre en doute la rigueur avec laquelle la comptabilité est tenue ! Mais il n'empêche que nous avons ici la photographie d'un passé qui risque de se projeter dans l'avenir et qui risque bien évidemment, à terme, de créer des situations qui soient politiquement difficiles. »

Monsieur Borrel : « Puisqu'il s'agit de 2007, je suis évidemment solidaire avec vous, cela va de soi. Ce débat que vient de lancer Monsieur Benoist n'est pas nouveau. Monsieur Péliissier et moi-même avons répété ici maintes et maintes fois qu'il existait des recettes pérennes d'un côté -les impôts- et puis des recettes exceptionnelles de l'autre -les fonds frontaliers et le produit des jeux du Casino. Nous avons expliqué aussi que ce Casino n'était pas arrivé par hasard et que c'était une bonne affaire pour les Annemassiens. Mais le caractère fragile de ces ressources, nous l'avons souligné bien avant Monsieur Benoist et nous savons parfaitement qu'une mesure administrative suite à l'indélicatesse éventuelle d'un croupier peut faire fermer l'établissement par le Ministère de l'Intérieur pendant deux ans et que pendant ces deux ans la ressource s'arrêterait. Il est vrai aussi que si elle venait à manquer, il y aurait nécessité d'augmenter brutalement les impôts. C'est ce que veut éviter Monsieur Benoist. Mais j'aimerais que Monsieur Benoist réponde à la question que je lui ai déjà posée : pour éviter cette hausse brutale des impôts qui pourrait survenir par un accident de l'histoire, conseillez-vous à Monsieur le Maire de les augmenter tout de suite modérément de façon à nous prémunir contre le risque ? Alors, comme vous ne pouvez ni démontrer que vous pouvez compenser la non recette éventuelle du Casino par une suppression des dépenses et que vous ne voulez pas non plus vis à vis de vos électeurs annoncer que vous voulez une augmentation des impôts, vous êtes en totale contradiction. Je m'en tiens là Monsieur le Maire.

Je voudrais dire aussi à Maître Mermet, qui m'a interpellé tout à l'heure en disant « je vais vous taquiner un peu », que même au centime près dans un Compte Administratif, toute chose est comptée. Donc, je voudrais inviter Maître Mermet et tous les membres du conseil à regarder en page 10 ce que Maître Mermet a oublié de dire, c'est-à-dire la colonne « crédits annulés » ; il pourra constater -attendez, Maître, je ne vous ai pas interrompu, ayez l'amabilité de me laisser

parler- que pour les carburants et un certain nombre de choses, les mandats émis ont bien souvent été supérieurs aux crédits autorisés ! Tout cela se retrouve en crédits annulés en plus ou en moins dans la dernière colonne et quand vous la totalisez, vous retrouvez exactement la différence entre les crédits ouverts et les mandats émis, ce qui pose un problème de droit et je vous invite à vous retourner vers Monsieur Bosson et Monsieur Poussier : est-ce que l'équilibre s'établit par article ou par chapitre ? C'est le fond du problème, je vous invite à y réfléchir. »

Monsieur le Maire : « *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?* »

Monsieur Benoist : « *Je ne veux pas laisser quand même dire que je propose d'augmenter brutalement les impôts ! Ce n'est absolument pas du tout...* »

Monsieur le Maire : « *Je vous poserai une autre question alors, Monsieur Benoist.* »

Monsieur Benoist : « *Le sens de mon propos est extrêmement clair. Comment font les municipalités, les communes qui ne disposent pas de ressources exceptionnelles ? Et bien, elles ont le choix entre, effectivement, essayer de juguler les dépenses -ce que je veux dire- ou augmenter les impôts. Nous ne souhaitons pas, bien évidemment, l'augmentation des impôts. Alors, il n'y a aucune incohérence à dire « attention, nous sommes dans une situation de fragilité ». Ce qu'il faut avoir comme objectif -et c'est en cela que nous différons- et bien c'est la diminution à terme des dépenses ou en tout cas le contrôle des dépenses. Lorsque nous voyons, malheureusement, qu'il y a un écart qui est de cinq points entre l'augmentation des recettes et l'augmentation des dépenses, on ne peut que craindre pour l'avenir. Voilà le sens de mon propos qui n'est en rien contradictoire et n'implique en rien que je veuille augmenter brutalement les impôts.* »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mermet.

Monsieur Mermet : « *Monsieur Borrel est trop intelligent pour comprendre que la remarque que j'avais faite à propos du Compte Administratif était simplement le prétexte pour....* »

Monsieur le Maire : « *C'est ce que j'avais dit !* »

Monsieur Mermet : « *Cela va encore mieux en le disant, n'est-ce pas... pour aborder un problème qui est autrement plus sensible ! Je dis simplement, et peut-être qu'effectivement mes connaissances ont besoin d'être actualisées en pareille matière, que lorsque l'on a une autorisation de crédit ouvert, généralement on ne peut pas dépasser sauf à passer une nouvelle délibération qui autorise une modification du crédit ouvert. Je parle dans le cadre de régularisations qui sont d'ailleurs votées régulièrement par le Conseil Municipal.* »

Monsieur le Maire : « *Simplement, Monsieur Mermet, vous connaissez parfaitement le Code des Collectivités....* »

Monsieur Mermet : « *Pas parfaitement, il est trop gros !* »

Monsieur le Maire : « *Si, si, je vous fais confiance, et vous savez très bien comme moi, et Monsieur Borrel vous a posé la question, que c'est lorsque nous changeons de chapitre qu'il faut une décision modificative, mais qu'à l'intérieur du même chapitre, il n'y a aucun problème.* »

Monsieur Mermet : « *Je le savais très bien.* »

Monsieur le Maire : « Mais je sais bien. A force de prétextes, il va peut-être falloir aller au fond du problème ! »

Monsieur Augusto-Vaz : « Monsieur le Maire, je crois que nous n'allons pas parler du passé ; cela a été voté et il faut passer à l'avenir. Ce qui est bizarre, c'est que je n'entends pas le mot entreprise. Il est vrai qu'il y a les fonds du casino et les fonds frontaliers et que ce sont des ressources fragiles. Mais ce qui est intéressant, c'est que les entreprises restent, qu'elles ne s'en aillent pas et que l'on essaie d'en créer d'autres. Je crois qu'à partir de ce moment-là, nous pourrions éviter d'augmenter les impôts pour les Annemassiens parce que c'est très important. Voilà, alors, après, le reste... »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Verdonnet.

Madame Verdonnet : « Oui, j'aurais aimé que l'on réserve nos joutes verbales dans les prétoires ; je souhaiterais dire deux mots concernant le JIM. Je constate, Monsieur Benoist, que cela fait quand même douze ans que l'on pratique de la sorte ; et que vous vous aperceviez aujourd'hui que la majorité s'exprime dans le JIM... Je constate autre chose, c'est que les modes d'expression... »

Intervention inaudible de Monsieur Benoist (micro éteint).

Monsieur le Maire : « S'il vous plaît, Monsieur Benoist, personne ne vous a interrompu. »

Madame Verdonnet : « Je croyais que vous n'aimiez pas que l'on s'interrompe ; on va essayer de faire pareille que d'habitude.

Concernant les modes d'expression, manifestement ils ont beaucoup évolué puisque je constate, moi qui suis férue d'internet, qu'en ce qui concerne vos positions, manifestement vous avez d'autres voies depuis quelques semaines ; vous vous exprimez ailleurs que dans le JIM de façon extrêmement... on va dire que c'est de la diarrhée verbale quotidienne, donc je ne pense pas que le JIM va vous empêcher de vous exprimer correctement. »

Monsieur Benoist : « C'est une injure ! Non, mais dites-donc ! Rappelez-là à l'ordre ! »

Interventions inaudibles (micros éteints).

Monsieur le Maire : « Monsieur Benoist, je vous rappelle... »

Monsieur Mermet : « Je n'avais pas encore entendu de grossièreté dans cette salle... »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que le règlement intérieur précédant est toujours valable avant que nous ne votions celui de ce nouveau conseil et que l'ordre dans ce conseil est de la responsabilité du maire et que je l'assume. Merci d'écouter ce que je dis et de ne prendre la parole que lorsque je vous la donne. Merci et je crois que tout cela se passera pour le mieux. »

Monsieur Pacthod : « J'étais impressionné par nos collègues du barreau mais je crois que cela va mieux maintenant ! Je voulais juste dire une remarque qui vaut ce qu'elle vaut : il ne faudrait pas que l'on passe trop vite sur la « planche à billets » de Monsieur Becquet. Je crois que les chiffres présentés sont quand même assez éloquentes et ils prennent parfaitement en compte les demandes auxquelles peut répondre une ville pour sa population. Alors, je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais je crois que l'on peut faire des comparaisons et c'est assez intéressant. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors, je voudrais, avant de quitter la salle avec Monsieur Borrel, par rapport aux remarques que j'ai entendues, clore un peu le débat provisoire sur l'expression. Monsieur Benoist, vous avez dit que quelqu'un disait des choses fausses mais vous avez osé affirmer ici, et je vous demande d'en apporter la preuve sinon, que nous rédigeons nos contributions de la majorité après avoir lu vos textes. Je vous fais remarquer que nous respectons comme vous la date de dépôt des textes que nous ne connaissons pas et lorsqu'il nous arrive de répondre, c'est dans le JIM suivant. Et cela c'est notre droit le plus strict. Vous le faites bien naturellement et c'est bien normal, donc je crois qu'il ne faut pas en rajouter dans les abus ; cela ne devient plus vraiment crédible. Et je voudrais aussi vous rassurer, Monsieur Benoist, vous aurez, malgré votre refus d'écrire une contribution, quand même une place dans le JIM qui va sortir, c'est avec plaisir que nous vous la laisserons, elle sera un peu plus blanche. Oui, oui, mais elle y sera. Rassurez-vous.

Pour en revenir au fond du débat qui est celui du Compte Administratif, je crois que les questions qui sont posées, nous les posons chaque année et nous sommes bien évidemment conscients de la fragilité d'un certain nombre de nos ressources. Mais, je suis inquiet lorsque je vois toujours les mêmes dire « attention, il n'y en aura plus, il risque de ne plus y en avoir » ; c'est peindre vraiment notre activité en noir ! Nous sommes capables d'aller chercher un casino pour avoir des fonds et de maintenir la pression qui fait que les fonds frontaliers restent d'actualité et restent une réalité. Je voudrais quand même redire que ces fonds frontaliers ne sont pas un cadeau de Genève, ce sont simplement la part des impôts des frontaliers sur leurs salaires puisque les frontaliers vivent ici et qu'ils envoient leurs enfants dans nos écoles, et c'est bien normal qu'ils profitent des lieux de culture, des lieux de sport et de tout l'aménagement urbain.

Alors, que ce soit fragile, cela reste une réalité -je sais que d'autres zones frontalières nous envient car c'est une particularité limitée à l'Ain et à la Haute-Savoie- et l'intérêt de tous, ce n'est pas de faire peur, mais de faire que ces fonds restent et correspondent à des ressources importantes.

Deuxième élément, faire des économies, bien sûr ! Vous reconnaissez d'ailleurs, et je vous en remercie, que les comptes sont gérés avec rigueur. Je peux vous assurer que dans cette mairie chaque euro, chaque centimes d'euro est compté et que nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres ! C'est évident, vous en convenez forcément, mais la question que j'ai envie de vous poser, et ce sera un débat peut-être pour le budget, c'est quelles économies ? Quels services voulez-vous supprimer aux Annemassiens ou diminuer pour faire des économies ? Le document que Bernard Pachtod rappelait il y a un instant, c'est celui-ci le document de fond ! Où est-ce que nous prenons les pourcentages ? Si vous utilisez la tribune libre et les différents lieux d'expression pour nous dire où vous voulez diminuer les services aux Annemassiens, je suis preneur et cela aura le mérite de la clarté. Je ne ferai pas -permettez-moi de faire une petite allusion à ce qui se passe au niveau national- d'économies en sacrifiant un pan entier de l'éducatif ! Non, parce que ce n'est pas notre conception de la politique municipale. Alors, cela sera sur le sport ? Sur le social ? Posons ce genre de questions ! Il ne suffit pas de dire, il faut aussi faire des propositions de manière très concrète lorsque l'on parle d'économies. Enfin, sur les autres communes, comment font-elles lorsqu'elles n'ont pas les fonds frontaliers et un casino ? Et bien, elles font moins et on y paie beaucoup d'impôts. Je vous rappelle que cette ville est, dans le cadre des villes moyennes, la deuxième ville ayant le taux d'impôts le plus faible en France ! C'est une réalité. Donc nous avons une marge d'augmentation, c'est sûr ! Mais si nous sommes là, c'est aussi parce que nous avons d'autres ressources.

J'ai bien enregistré ce que disait Monsieur Augusto concernant les entreprises, mais je crois qu'il peut en convenir, nous nous battons jour après jour ; nous avons un service économique (dont Madame Verdonnet a la responsabilité) et l'agglomération qui a la compétence économie, se bat jour après jour pour que les entreprises restent et que de nouvelles entreprises viennent s'installer. Il y avait encore hier sur cette place la caravane des entrepreneurs et nous avons en cours d'organisation des zones comme Borly 2 ou l'Etoile. Il est vrai que cette ville pourra continuer

d'avoir « le train de vie » qu'elle a auprès des Annemassiens à condition qu'elle reste une ville où il y a un développement économique fort, et où il y a une activité générale forte ; c'est ce à quoi nous nous employons et je crois que c'est ce que démontre aussi le Compte Administratif de 2007 et en ce sens-là, nous nous situons bien dans la continuité. Je vous remercie. »

Après approbation de l'ensemble des membres du Conseil, Monsieur le Maire laisse à Monsieur André Becquet la présidence et la police de l'assemblée.

Sortie de Monsieur le Maire et de Monsieur Robert Borrel, Maire sortant.

Monsieur Becquet, Président de l'assemblée, appelle au vote.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Michel et de Messieurs Augusto-Vaz, Benoist, Joulaud, Mermet, Pirat et Vigny qui s'abstiennent,

APPROUVE le Compte Administratif 2007 Budget Principal.

Monsieur Becquet donne la parole à Monsieur Vigny qui souhaite s'exprimer.

Monsieur Vigny : « *Nous n'intervenons pas dans le sens d'une annonce officielle mais notre abstention est motivée par le fait que tout simplement nous n'étions pas là ; nous n'avons donc pas de commentaires... »*

Monsieur Boucher : « *Madame Mayca était là ! »*

Madame Mayca : « *En effet, et j'avais même voté « pour » au moment du vote du budget. »*

*

*

*

Monsieur Becquet : « *Nous allons passer aux budgets annexes. Ce sont des budgets distincts du budget principal et qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés. Certains de ces budgets sont à caractère industriel et commercial et de ce fait ils peuvent s'équilibrer par leurs ressources propres, c'est-à-dire celles qui sont payées par l'utilisateur.*

*

Compte Administratif – Budget Annexe Parking Place de la Libération

Je vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2007, la gestion du parking est assurée par la Société SAGS. Ainsi, le Compte Administratif 2007 ne retrace pour la Ville que le solde des opérations en cours et la reprise des résultats antérieurs. Si vous vous reportez page 4, en dépenses vous trouvez 4.809 € qui représentent essentiellement la taxe foncière et un reliquat de factures de 2006. En recettes, nous reprenons le résultat 2006 pour un montant de 481.896 €.

En investissement, page 5, la seule écriture concerne une reprise de l'excédent d'investissement 2006 pour 1.479 €.

Au global, ce compte apparaît en excédent de fonctionnement de 477.118 € et 1.479 € en investissement. Suite à la fermeture de ce budget, il vous sera proposé d'affecter ces résultats sur le budget de la ville. »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif budget annexe Parking Place de la Libération dont la balance s'établit comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	4809,12	0
Recettes	481927,43	1479,00

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Michel et de Messieurs Augusto-Vaz, Benoist, Joulaud, Mermet, Pirat et Vigny qui s'abstiennent,

APPROUVE le Compte Administratif 2007 budget annexe Parking Place Libération.

* ***Compte Administratif – Zone Industrielle des Grands Bois***

Monsieur Becquet : « *Le compte retracerait les mouvements comptables qui auraient affecté la gestion pour cette zone. Or, en 2007, aucun mouvement n'a été relevé. Il convient donc de constater la reprise de l'excédent des années antérieures. En section de fonctionnement, page 4, nous avons 1,34 €. Il faut savoir que c'est un différentiel de remboursement de TVA en notre faveur. En investissement, page 5, 655.733 € (cumul des ventes antérieures -il reste une parcelle à vendre, je vous le rappelle). Ce dossier devrait pouvoir être clôturé pour 2008 par la vente de cette dernière parcelle. »*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif budget annexe Zone Industrielle des Grands Bois dont la balance s'établit comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	0	0
Recettes	1,34	655733,29

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Michel et de Messieurs Augusto-Vaz, Benoist, Joulaud, Mermet, Pirat et Vigny qui s'abstiennent,

APPROUVE le Compte Administratif 2007 budget annexe Zone Industrielle des Grands Bois.

* **Compte Administratif – Budget Annexe Aérodrome**

Monsieur Becquet : « Un autre budget à caractère commercial : celui de l'Aérodrome, service qui a fait l'objet d'une délégation de service public. En dépenses réelles de fonctionnement, vous avez 8.493 € qui représentent la taxe foncière et différents honoraires. En recettes, 34.150 € qui est la redevance du délégataire et le résultat de fonctionnement de l'année antérieure reporté. En dépenses d'ordre de fonctionnement, une dotation aux amortissements de l'ordre de 22.324,26 €. Ainsi, la redevance du délégataire couvre les mouvements de gestion et l'amortissement des dépenses d'investissement. En page 5, les dépenses d'investissement sont de 30.800 €, il s'agit du remboursement de l'avance effectuée par la ville ; en tant que budget industriel et commercial, la ville ne peut pas verser de subvention mais elle peut octroyer des avances remboursables d'une durée maximale équivalente à la durée d'amortissement des biens. Les dépenses d'équipement, pour 53.779 €, concernent les travaux de balisage de la piste, et en recettes, l'autofinancement qui vient de l'amortissement pour 2.324 € et la reprise des excédents des années antérieures d'un montant de 234.109 €. »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif budget annexe Aérodrome dont la balance s'établit comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	30817,76	84579,34
Recettes	60954,67	257233,89

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mesdames Fradet, Mayca, Michel et de Messieurs Augusto-Vaz, Benoist, Joulaud, Mermet, Pirat et Vigny qui s'abstiennent,

APPROUVE le Compte Administratif 2007 budget Annexe Aérodrome.

6 | Compte de Gestion 2007

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur Becquet : « Il s'agit de la comptabilité du Trésorier -c'est le pendant du Compte Administratif. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes sur une présentation analogue à celle du Compte Administratif. »

- Budget Principal

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Vigny qui s'abstient,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 (Budget Principal) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Budget Annexe Parking Libération

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Vigny qui s'abstient,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 (Parking Libération) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Budget Annexe Zone Industrielle des Grands Bois

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Vigny qui s'abstient,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 (Zone Industrielle des Grands Bois) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Budget Annexe Aérodrome

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Vigny qui s'abstient,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 (Aérodrome) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Retour de Monsieur le Maire et de Monsieur Robert Borrel.

Monsieur le Maire : « *Merci à l'assemblée. Je crois qu'avec Monsieur le Maire en exercice en 2007, nous pouvons vous remercier de ce vote. »*

Monsieur Borrel : « *Je voudrais prendre un instant la parole. Il est d'usage à la fin du Compte Administratif, à la fin de l'exercice écoulé, de remercier tous les services. Je voudrais donc, pour l'année 2007, remercier Jean-Noël Bosson et tous les services. »*

7 | Affectation du résultat 2007

Rapporteur : Monsieur Becquet

- Budget Principal

Conformément à l'Instruction budgétaire M 14, le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement (Prélèvement), ne donne plus lieu à réalisation budgétaire. Cette situation génère un déficit de la Section d'Investissement, comblé par l'excédent de Fonctionnement.

Le résultat de l'Exercice 2007 tel qu'il apparaît au Compte Administratif est le suivant :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	46.122.590,70 €	18.079.904,25 €
Dépenses	36.563.855,66 €	24.104.436,87 €
	-----	-----
	+ 9.558.735,04 €	- 6.024.532,62 €

Les Restes à Réaliser de l'exercice 2007 présentent un solde positif de 661,65 €.

L'excédent de Fonctionnement étant de 9.558.735,04 €, il permet d'affecter 6.024.532,62 € à l'investissement, pour couvrir le besoin de financement.

Le solde de 3.534.202,42 € sera repris en section de Fonctionnement, au compte 002 / 01, au Budget Supplémentaire.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

CONSTATE l'excédent de fonctionnement ;

APPROUVE les écritures budgétaires et comptables suivantes :

- * En Investissement : débit du compte 12 « Résultat » par le crédit du compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé », pour 6.024.532,62 €.
- * En Fonctionnement : débit du compte 12 « Résultat », par le crédit du Compte 110 « Report à nouveau créditeur », pour 3.534.202,42 €.

- Budget Annexe Parking Libération

Le résultat de l'Exercice 2007 tel qu'il apparaît au Compte Administratif est le suivant :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	481.927,43 €	1.479,00 €
Dépenses	4.809,12 €	0,00 €
	-----	-----
	+ 477.118,31 €	+ 1.479,00 €

Vu la délibération du 28 Février 2008 clôturant les comptes du Budget Parking Libération et par laquelle les résultats constatés pour le Budget Parking Libération au 31 Décembre 2007 sont intégrés aux résultats du Budget Principal de la Ville,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de reprendre :

- Le solde de fonctionnement de 477.118,31 € en section de fonctionnement, au compte 002 / 01, au Budget Supplémentaire de la Ville.
- Le solde d'investissement de 1.479,00 € en section d'investissement, au compte 001 / 01, au Budget Supplémentaire de la Ville.

8 | Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de DEXIA CLF Banque

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur Becquet : « Afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie et notamment le portage foncier des terrains destinés à être vendus dans le cadre de la réalisation d'une clinique au Brouaz, la Ville d'Annemasse souhaite contracter une nouvelle ligne de trésorerie »

Vu l'offre proposée par DEXIA CLF Banque,

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Mermet : « Je me pose la question de savoir si par le biais de cette ouverture de crédit, destinée comme il l'est indiqué à porter des terrains, nous n'aboutissons pas à une subvention déguisée ou en tout cas une aide accordée à un organisme privé, en l'occurrence la société Générale de Santé, puisqu'en définitive, c'est la commune qui portera les intérêts, si j'ai bien compris, entre le moment où il y aura l'acquisition des terrains et le moment où ces terrains seront rétrocédés à la société Générale de Santé pour la réalisation de la clinique. Compte tenu du montant qui est indiqué, les intérêts doivent être relativement importants et je pose juste la question de savoir si, dans le prix de revente des terrains à la société, seront pris en compte les intérêts qui auront été payés par la Ville. »

Monsieur le Maire : « Alors, écoutez, je vous remercie de vous faire autant de souci sur la manière dont nous gérons les comptes, mais je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire que vous nous faites confiance, que l'on ne fait pas les choses de manière absurde dans ce genre d'engagement. Alors, vous avez posé des questions mais vous avez fait des pré-réponses. La question est justifiée mais les réponses sont fausses. Je vais essayer de vous rassurer. Tout d'abord, j'ai lu aussi dans la presse, notamment dans la partie du Chablais, que l'hôpital privé du Brouaz, tout comme l'hôpital public, était en grand danger et que finalement, rien n'allait se faire. Je voudrais vous rassurer de manière claire et ferme : l'hôpital privé du Brouaz se fera, preuve en est que cet après-midi encore, dans mon bureau, avec le Directeur de la Clinique qui a en charge le dossier, nous en parlions et y compris de ce que vous venez de dire Monsieur Mermet, et il me disait « nous achetons le plus vite possible ». En fait, l'ouverture de cette ligne de crédit, elle est peut-être pour deux, trois, quatre ou cinq jours -le temps que les actes notariés puissent être signés. J'ajoute qu'il est bien de l'intention de la ville, même sur une période très courte, de faire que les intérêts soient pris en charge par l'acheteur, c'est bien évident. Donc, je vous rassure, nous gérons de manière très ferme les finances de la ville et il n'y a aucun favoritisme. Par contre, il y a une volonté très forte de faire en sorte que cet hôpital se fasse. De même qu'il y a une volonté très forte de faire en sorte que l'hôpital public de Findrol se fasse et si Monsieur Francina ou Monsieur Denais s'inquiètent aujourd'hui pour Thonon -c'est leur droit et c'est normal- je ne voudrais pas que l'on transforme l'aménagement hospitalier de la Haute-Savoie en un affrontement de région. Je

crois que l'intérêt, aussi bien au niveau du Chablais que du Genevois, d'Annecy et donc de toute la Haute-Savoie et même du Pays de Gex, c'est qu'il y ait un hôpital de proximité à Thonon (les hôpitaux du Léman sont là et ils doivent rester et se développer), qu'il y ait pour tout le nord de la Haute-Savoie un hôpital public de référence (celui de Findrol, et là aussi, je peux vous dire que cela avance car nous allons lancer les appels d'offres pour les constructions) et qu'il y ait aussi un hôpital privé de référence sur notre territoire (je ne reviens pas sur tout le débat que nous avons eu dans un conseil récent). Il y a donc un équilibre et je souhaite que Monsieur Francina comme Monsieur Denais soient à nos côtés et lorsque je dis à nos côtés, c'est aux côtés de Monsieur Saddier, de Monsieur Birraux et de moi-même en tant que Maire de cette ville, pour faire que tout cela se réalise dans de bonnes conditions et je crois que nous y arriverons sans difficulté. La conclusion que j'en tirerai c'est que finalement tout est bel et bien parti, aussi bien l'hôpital privé que l'hôpital public. Face à cette donnée, il y a, d'une manière générale, et je ne vise personne, les pessimistes, ceux qui jouent perdants, ceux qui n'ont pas confiance dans leur ville, dans leur agglomération, dans le fait que nous sommes capables de nous battre pour obtenir ce que l'on veut et qui s'emparent de n'importe quelle rumeur de fait minime pour dire « ouh la la, cela ne va pas se faire, quel drame pour Annemasse » ! Non ! Parce qu'en face il y a -et j'en fais partie- les optimistes, qui se disent qu'ils veulent qu'Annemasse gagne, qu'ils veulent qu'Annemasse ait cet équipement de haut niveau et qui font tout pour que cela réussisse, et aujourd'hui, et j'en suis très content, je fais partie de ceux-là et nous sommes en train de gagner pour Annemasse et plus largement pour toute la Haute-Savoie du Nord. Voilà où nous en sommes et je pense que notre intérêt à tous est de se serrer les coudes et je vous fais confiance pour que ces deux hôpitaux se réalisent dans les délais les plus brefs. En fait, si tout se passe bien -comme jusque ici- c'est, à quelques mois d'écart, courant 2011, que Findrol et le Brouaz verront un hôpital ouvrir dans les conditions que vous connaissez. Et je souhaite que nous soyons ensemble pour le réussir. Je crois que nous aurons bien travaillé pour Annemasse et pour cette Agglo. »

Monsieur Mermet : « *J'espère simplement que vous ne me comptiez pas parmi les pessimistes ! Nous sommes tout-à-fait optimistes et nous partageons exactement les mêmes préoccupations. »*

Monsieur le Maire : « *J'ai dit que je ne visais personne et que je souhaitais que tout le monde se retrouve... »*

Monsieur Mermet : « *Je suis rassuré sur la question que j'avais posée. »*

Monsieur Augusto-Vaz : « *Nous sommes à 100% avec ce projet ; ne vous arrêtez pas ; allez-y ! »*

Monsieur le Maire : « *Je remercie cette unanimité. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel qui vote contre et de Monsieur Pirat qui s'abstient,

DECIDE

Article 1 – Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville d'Annemasse décide de contracter auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 5.000.000,00 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 5.000.000,00 €
- Index des tirages : EONIA ou EURIBOR 1 mois
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts :
EONIA + marge de 0,32%
EURIBOR 1 Mois + marge de 0,15%
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission de réservation : commission remboursable de 0,02% si l'encours moyen est supérieur ou égal à 20% du plafond
- Commission de non utilisation : 0,00%

Abonnement au site internet option E-TRESORIA : gratuit.

Article 2 – Le Conseil Municipal de la Ville d'Annemasse autorise Monsieur Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque.

Article 3 – Le Conseil Municipal de la Ville d'Annemasse autorise Monsieur Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF Banque.

9 | **CASINO – abattement supplémentaire pour la manifestation artistique « Festival Dansez ! » (Saison 2006-2007)**

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur Becquet : « Nous avons délibéré au dernier conseil municipal sur un abattement supplémentaire pour la saison 2005-2006 et cette fois il s'agit du solde de la saison 2006-2007. »

L'administration des finances vient de notifier le montant de l'abattement définitif accordé au Casino au titre de la saison 2006/2007 pour sa participation au « Festival Dansez ! » 2007 à Annemasse.

L'abattement s'élève à 152.450 €.

Un abattement provisoire de 75.500 € a déjà été accordé et a donné lieu à reversement, par délibération du 27 avril 2008, d'un acompte de 16.232,50 €.

Il convient donc que la commune, sur la base de l'abattement résiduel de 76.950 €, reverse la somme de 16.544,25 € au Casino d'Annemasse au titre de l'exercice 2006/2007.

Cette somme se ventile de la manière suivante :

- au titre du cahier des charges : 11.542,50 € (76.950 € x 15 %)
- au titre de 10% de la part communale : 5.001,75 € (76.950 € x 65 % x 10 %)

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de reverser la somme de 16.544,25 € au bénéficiaire du Casino d'Annemasse.

La dépense en résultant sera imputée au compte 73968 / 01.

10 | **Convention financière avec la SA MONT-BLANC pour la construction de 20 logements PLUS et 10 logements PLAI – programme « Les Lémanites »**

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur Boucher : « Il s'agit de l'application de la convention financière dans le cadre du PLH entre la Ville, l'Agglomération et, cette fois-ci, la SA MONT-BLANC pour la construction de 30 logements aidés. Il s'agit du programme Les Lémanites qui est en train de se construire sur le site de l'ancien garage Renault et dans ce cadre-là un accord a été trouvé entre le promoteur et la SA MONT-BLANC sur la construction de ces 30 logements aidés -que la SA MONT-BLANC reprend en VEFA. »

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2004/2008, les communes de l'agglomération annemassienne et Annemasse Les Voirons Agglomération ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable de 3.500 € à 6.500 € par logement -aide participant à la prise en charge des surcoûts fonciers et des travaux des opérations relatives aux logements locatifs sociaux.

Par courrier du 07 janvier 2008, la SA MONT-BLANC a sollicité une subvention au titre du PLH communautaire pour l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 30 logements locatifs sociaux (20 PLUS et 10 PLAI) -programme "Les Lémanites".

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour la construction de 20 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 10 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) acquis en VEFA par la SA MONT BLANC sis 2 avenue du Léman /1 rue de la Côte à Annemasse. Cette convention fixe les modalités de versement de l'aide du P.L.H. communautaire à cette opération.

En effet, aux termes de celle-ci, le montant de cette subvention s'élève, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 21 mai 2008, à 125.000 € pris en charge de la manière suivante :

- Annemasse - Les Voirons Agglomération	93.750 €
- Commune d'Annemasse	31.250 €

La commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire sur ordre de la Communauté d'Agglomération « Annemasse – Les Voirons Agglomération ».

Madame Fradet : « Monsieur le Maire, j'ai une petite question : est-ce que la construction de ces nouveaux logements va être destinée à reloger les gens qui devraient quitter la barre de Livron ? »

Monsieur le Maire : « Alors, sur ce dossier aussi on entend dire des bêtises parce que le plan ANRU (que nous aurons l'occasion de vous présenter en détail très prochainement) déjà validé, écrit et en cours de discussion et de financement au niveau du Ministère, précise de manière très claire les logements que l'on construit pour reloger les habitants de Livron et de Château-Rouge. »

Monsieur Boucher : « C'est une demi-bêtise parce que ce n'est pas loin. Là, il s'agit d'un programme privé situé le long de l'avenue du Léman. Le relogement des habitants, dans le cadre de l'ANRU, sera fait par l'OPAC sur le terrain du Pralère qui est situé au-dessus de ces logements-là. Ce n'est pas le même programme et pas le même promoteur. »

Monsieur Pirat : « Juste une question de compréhension : le ratio entre ce que finance l'Agglo et ce que finance la Ville se fait programme par programme ou est-ce que c'est quelque chose qui est établi de manière conventionnée ? »

Monsieur Boucher : « Il s'agit d'une convention qui a eu lieu tout le long du PLH, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a une aide portée (qui peut être 3.500 € à 6.500 € par logement) sur la somme globale du programme, les $\frac{3}{4}$ reviennent à l'Agglo, et $\frac{1}{4}$ à la Ville. C'est un accord pérenne. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

11 | Versement d'une subvention à l'Office Municipal des Sports

Rapporteur : Monsieur Couty

Afin de faciliter le fonctionnement de son association, le Président de l'Office Municipal des Sports sollicite la Ville pour l'octroi d'une subvention lui permettant d'embaucher une secrétaire chargée de l'accueil et du secrétariat de l'association (gestion des plannings d'occupation des locaux associatifs, du minibus, de la sono et de la salle multimédia ; permanence d'ouverture de la bibliothèque ; secrétariat de l'ensemble des commissions de l'OMS ; accompagnement des bénévoles des clubs dans leurs travaux comptables, bureautiques ou de demande de subventions ; organisation des forums, débats et autres manifestations).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de renouveler le versement à l'OMS d'une somme de 14.000 € correspondant au salaire annuel et aux charges sociales de la secrétaire employée à mi-temps.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 14.000 € à l'Office Municipal des Sports.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008 – Imputation 6574/40-2.

12 | **Versement de la prime d'accession au niveau supérieur à Annemasse Volley 74**

Rapporteur : Monsieur Couty

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 30 novembre 2006, a approuvé les termes du contrat d'aide à l'accession au niveau supérieur destiné à soutenir les clubs de sport collectif pour une durée maximale de trois ans.

Pour la saison 2007-2008 et sur proposition de l'Office Municipal des Sports, Annemasse Volley Club 74 remplit les conditions d'attribution et peut donc bénéficier de cette prime. En effet, l'équipe masculine s'est maintenue au niveau National 3.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à Annemasse Volley 74 une subvention de 7.500 €.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008 – Imputation 6574-40/1.

13 | **Versement d'une subvention exceptionnelle à Annemasse Basket Club**

Rapporteur : Monsieur Couty

Le club sportif Annemasse Basket Club 74 sollicite la Ville pour l'aider à financer un séjour qu'il organise pour son équipe poussine féminine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser une subvention exceptionnelle de 400 € au club sportif Annemasse Basket Club 74 pour accompagner cette initiative visant à renforcer la cohésion de l'équipe féminine.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à Annemasse Basket Club une subvention exceptionnelle de 400 €.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008 – Imputation 6574/40-1

14 | Versement de la subvention « Grand Prix de la Ville d'Annemasse » à Annemasse Ski Compétition

Rapporteur : Monsieur Couty

Vu la délibération en date du 30 mai 1996 fixant les critères d'obtention du label « Grand Prix de la Ville d'Annemasse »,

Vu la demande présentée par Annemasse Ski Compétition pour l'organisation du « Grand Prix de Ski » le 8 mars 2008,

Vu l'avis favorable de la commission mixte du 21 mai 2008 composée par la Ville et l'Office Municipal des Sports,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser au club Annemasse Ski Compétition une subvention de 1.000 € pour l'organisation du « Grand Prix de Ski » le 8 mars 2008.

Les dépenses en résultant sont prévues au BP 2008 - Imputation compte 6574/40-1.

15 | Versement d'une subvention au Club Aéronautique d'Annemasse

Rapporteur : Monsieur Boucher

Le Club Aéronautique d'Annemasse mène depuis plusieurs années des actions pédagogiques et sociales auprès de ses licenciés de moins de 25 ans. Ces actions se concrétisent par des aides à la formation des jeunes préparant le brevet de base ou le brevet de pilote privé et l'organisation de stages d'été.

Vu l'intérêt de l'action de cette association sur le territoire de la commune,

Et afin de lui apporter une aide dans la prise en charge de ses frais de fonctionnement,

Monsieur le Maire donne parole à Monsieur Pirat.

Monsieur Pirat : « Tout simplement, par rapport aux subventions que nous allons voter tout à l'heure pour les associations du secteur social, quand on voit le corrélatif de ce qui est porté à l'égard du Club Aéronautique, je m'abstiens. »

Monsieur le Maire : « Je comprends votre abstention ; j'ajoute quand même qu'il faut aller voir ce qui se passe dans ce club, notamment dans l'accueil des jeunes, parce que je peux vous assurer -mais votre questionnement est respectable- que c'est un travail social qui se fait à ce niveau-là. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Pirat qui s'abstient,

ACCEPTE de verser au Club Aéronautique d'Annemasse une subvention de 4.000 €.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008 – Imputation 6574/40-1.

16 | Versement d'une subvention à l'association « Ailes Sans Frontière »

Rapporteur : Madame Guérinot

L'Association « Ailes sans frontière » propose d'organiser une journée de baptêmes de l'air sur l'aérodrome d'Annemasse pour les enfants handicapés ou défavorisés de la Ville.

Madame Guérinot : « Ce sont en fait des médecins et des propriétaires d'avions qui organisent un tour de France. Cette année, ils ne font pas escale à Annemasse, mais des membres de l'aérodrome ont proposé de faire quelque chose localement. J'ai déjà participé à cette organisation avec Véronique Jeannot il y a trois ans, et vraiment, les enfants étaient très contents ; je pense que c'est une très belle opération. »

Cette initiative s'inscrit dans l'opération « Rêve de Gosses », organisant un tour de France permettant à plus de 1000 enfants qui n'en n'ont pas l'occasion de vivre une aventure hors du commun.

Considérant l'initiative intéressante et afin de soutenir ce projet,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Guérinot,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser à l'Association « Ailes sans frontière » une subvention de 1.000 €.

Monsieur le Maire : « Nous sommes encore une fois dans un lien entre l'aéronautique et le social. Puisque nous parlons de l'Aérodrome, je voudrais rappeler que le week-end prochain, le 28 et le 29 juin, il y a une grande fête aéronautique à l'Aérodrome et j'invite chaque membre du conseil à s'y rendre. »

17 | Versement d'une subvention à Annemasse Hand-Ball et à la MJC Sud signataires de la convention « Atout-Jeunes »

Rapporteur : Monsieur Couty

Par délibération en date du 28 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Plan Communal pour la Jeunesse visant à développer des actions nouvelles destinées aux jeunes annemassiens.

Parmi ces projets, l'« Atout-Jeunes » permet aux jeunes de diminuer le coût de leur inscription sur une activité à l'année au sein des associations ayant signé une convention avec la Ville d'Annemasse.

Après vérification des listings et du montant de la réduction accordée par attestation,
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

- Annemasse Hand-Ball 265 € (5 jeunes)
- Centre Social MJC Sud 720 € (13 jeunes)

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE de verser lesdites subventions.

18 | Approbation d'un avenant relatif à l'organisation du « Passeport-Vacances » pour l'été 2008

Rapporteur : Monsieur Couty

Vu la délibération en date du 28 octobre 1999 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Plan Communal pour la Jeunesse visant à développer des actions nouvelles destinées aux jeunes annemassiens,

Vu la convention signée en juin 2003 fixant entre la Ville d'Annemasse et les MJC Centre, Sud, Romagny, les conditions et les critères des activités entrant dans ce dispositif,

Et afin d'actualiser les dates des activités pour l'été 2008,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de l'avenant à ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Le budget correspondant a été prévu au BP 2008, compte 6188/422-2.

AFFAIRES SOCIALES

19 | Subventions aux associations du secteur social

Rapporteur : Madame Guérinot

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2008, les subventions aux associations à caractère social ci-après :

- Jumeaux et Plus	250 €
- ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes)	360 €
- AncrAges (rencontres intergénérationnelles)	200 €
- P.L.S. (Pour le Logement Savoyard)	1 198 €
- AFTC 74 (Association des Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés de Haute-Savoie)	200 €
- Alzheimer Haute Savoie	1 200 €
- Alcool Assistance la Croix d'Or	850 €
- Association du Sourire (Parents et Amis des élèves de l'Institut Médico Pédagogique de Notre Dame du Sourire)	220 €
- L'accueil (Aide aux familles des détenus de la maison d'arrêt de Bonneville)	200 €
- Nous Aussi (42 annemassiens dont 22 enfants)	4 620 €
- Croix Rouge Française	8 167 €
- Apime (institut médico éducatif)	110 €
- Espace Handicap	2 000 €
- Albec (enfants cancéreux)	1 000 €
- AFPEI (Association Familiale des Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales des Vallées de l'Arve et du Foron)	550 €
- ADIMC 74 (Institut Guillaume Belluard)	110 €
- APEC (Association des Parents d'Elèves des Cygnes)	880 €
- APAPH (Association des Parents et Amis des Personnes Handicapées du foyer de la Tour)	110 €
- Association PEGASE (réhabilitation par l'équitation pour personnes handicapées)	180 €
- HOPITAL 2000 (opération vaincre la douleur)	3000 €

Monsieur Joulaud : « Est-ce qu'il serait possible d'avoir le listing des associations subventionnées avec le nom du Président ? »

Monsieur le Maire : « Oui, vous pouvez avoir le listing de toutes les associations. Il est disponible,

cela fait partie des publications de la Ville. Quant à savoir celles qui sont subventionnées, selon les secteurs vous avez la liste régulièrement, mais il peut y avoir un récapitulatif de l'ensemble de ces subventions secteur par secteur. A l'occasion, d'ailleurs, dans une réunion de Commission du Pôle Services aux Habitants, nous pourrions rappeler dans quelles conditions nous accordons ces subventions. »

Madame Guérinot : « *Pour l'Hôpital 2000, je voudrais quand même donner une explication car c'est une grosse somme : cela fait plusieurs années que nous donnons pour l'achat de pompes contre la douleur et là, nous nous sommes assurés que la pompe ira bien à l'Hôpital d'Annemasse et nous avons préféré donner une grosse subvention pour la pompe plutôt que de donner des petites subventions annuellement pour une partie de la pompe. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Guérinot,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser les subventions susvisées.

Les crédits sont prévus au budget 2008, compte 6574/524.

VIE PUBLIQUE

20 | Organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2008 – convention de partenariat avec les Villes d'Ambilly et de Vétraz-Monthoux

Rapporteur : Madame Derôme

Depuis plusieurs années, la Ville d'Annemasse propose à la population une soirée festive le 13 juillet pour célébrer la Fête Nationale -manifestation réunissant plusieurs milliers de spectateurs. Cette soirée, intitulée "Fleurs d'artifices" et organisée sur le site de l'aérodrome d'Annemasse, se déroulera comme suit :

Dès 20h45 Restauration champêtre et animations déambulatoires du "Théâtre de la Toupine"
22h30 Feu d'artifice musical sur le thème des "Fleurs des Alpes"

la manifestation se terminera aux alentours de minuit.

Les communes d'Ambilly et de Vétraz-Monthoux sont associées à l'évènement. Il convient, pour être en règle avec la comptabilité publique, d'établir une convention de partenariat entre les trois communes.

La Ville d'Annemasse assurera, dans un premier temps, le paiement total de la prestation, soit 24.000 euros. La convention proposée permettra de recouvrer une participation de 5.000 euros. (2.500 € par commune, somme inscrite au budget de chaque commune).

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Derôme,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : « C'est un accord annuel que nous passons avec ces deux communes, avec une participation qui est d'ailleurs en légère augmentation cette année (+ 500 €) -les communes de Vétraz-Monthoux et d'Ambilly ont bien volontiers accepté cette augmentation pour conserver un caractère très beau à ce feu d'artifices. »

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Monsieur le Maire : « Vous voyez que ce conseil est terminé suffisamment tôt pour non seulement voir le match, mais en plus pour se restaurer un peu avant ! Bonne soirée à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,